

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2023/07 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Montreuil, le 27 juin 2023

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'Établissement ;

DÉCIDE :

Article 1 : Direction « Interventions »

Délégation de signature est donnée à Madame Yolène Jahard, directrice adjointe « Interventions » pour tous les actes relevant des attributions de la direction « Interventions » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relatifs au fonctionnement de la direction « Interventions » pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Article 2 : Service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles »

Délégation de signature est donnée à Madame Marie Touvais, cheffe du service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles », pour tous les actes relevant des attributions du service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie Penet, cheffe de l'unité « Potentiel viticole et pilotage de la restructuration », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Samira Maalmi, cheffe de l'unité « Investissement vitivinicole » pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne.

Délégation de signature est donnée à Madame Flora Rigo, adjointe à la cheffe de l'Unité « Investissement vitivinicole », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne.

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange Duluc, cheffe de la délégation nationale de Libourne, cheffe de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relatifs au dispositif de distillation de crise pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de FranceAgriMer à Libourne (Délégation nationale de Libourne) pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel Laurent, adjoint de la cheffe de la délégation nationale de Libourne, cheffe de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relatifs au dispositif de distillation de crise pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de FranceAgriMer à Libourne (délégation nationale de Libourne) pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation est donnée à Madame Sylvie Bozza, superviseuse instruction liquidation, à Monsieur Thierry Britay, responsable de cellule transverse coordonnateur pour les déclarations européennes et chef de projet maîtrise d'ouvrage, à Monsieur Didier Coeymans, responsable de pôle instruction liquidation, et à Madame Bernadette Marty, responsable de pôle instruction liquidation, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification » pris sur le budget de l'Union européenne et relatifs :

- à l'ordonnement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- aux demandes de reversement d'aide, aux actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, aux actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Madame Bernadette Marty, responsable de pôle instruction liquidation, pour :

- les décisions prises sur le budget de l'Union européenne et relatives à la certification et au renouvellement de certification des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives, d'une part, à l'enregistrement et au renouvellement d'enregistrement des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs, d'autre part, à l'enregistrement des opérateurs pour la valorisation des sous-produits de la vinification et à leurs laboratoires internes ;
- tous les actes d'intervention relatifs au dispositif de distillation de crise pris sur le budget national.

Article 3 : Service « Programmes opérationnels, pêche et promotion »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Janvier, chef du service « Programmes opérationnels, pêche et promotion », pour tous les actes relevant des attributions du service « Programmes opérationnels, pêche et promotion » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Bretaudeau, cheffe de l'unité « Programmes opérationnels », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Claire Bourbonneux et Caroline Clavier, Messieurs Thierry Dubois, Mounir Iddoute et Marceau Rumin, responsables de pôle « instruction liquidation », pour signer les décisions d'agrément des programmes opérationnels et de leurs modifications, d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels pris sur le budget de l'Union européenne ou de récupération de cette aide.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric Vinot, chef de l'unité « Promotion », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des activités de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophia M'Himdi, cheffe de l'unité « Pêche », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Article 4: Service « Marchés, certificats et qualité »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe Dassié, chef du service « Marchés, certificats et qualité » pour tous les actes relevant des attributions du service « Marchés, certificats et qualité » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie Lacarelle, adjointe du chef du service « Marchés, certificats et qualité », cheffe de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles », pour tous les actes relevant des attributions du service « Marchés, certificats et qualité » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à M. Franck Lehmann, responsable du pôle « Lait et fruits dans les écoles » de l'unité « Interventions sur les marchés et dans les écoles » pour les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine Daniel, superviseuse « instruction liquidation » de l'unité « Interventions sur les marchés et dans les écoles » et à Madame Annabel Nison, superviseuse « instruction liquidation » de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » pour les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence Gressent et à Madame Laura Picard, superviseuses instructrices des suites de contrôle dans le pôle « Interventions sur les marchés et suites de contrôles » pour toutes les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » et prises sur le budget de l'Union européenne.

Délégation de signature est donnée à Madame Marlène Bonnissent, cheffe de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Mélanie Guitard, adjointe de la cheffe de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Rose Etonde Nyambe, responsable du pôle « Marché d'achat de denrées du dispositif aide alimentaire » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » et à Monsieur Savério Stassi, responsable du pôle « Certificats » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des activités de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Junie Hovsepien, responsable de la cellule « Appel d'offres et qualité des denrées » au sein du pôle « Aide alimentaire » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour toutes les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de ce pôle.

En outre, il lui est accordé délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses relevant du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) ou des crédits nationaux à destination de ce même public, ainsi que pour la prise en charge des demandes de remboursement des dépenses relevant de ce fonds présentées auprès de son autorité de gestion ou de l'organisme intermédiaire désigné par cette dernière.

Délégation de signature est donnée à Madame Christelle Barbet, responsable de la cellule « Certificats import - export » du pôle « Certificats et meunerie » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle,
- et, en matière financière, pour tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal Gautrot, responsable de la cellule « certiphyto, certivéto et contingents meunerie » au sein du pôle « certificats et meunerie » de l'unité « certificats, aide alimentaire et meunerie », pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle,
- et, en matière financière, tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national, dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Johanne Beausse, cheffe de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pour tous les actes relevant des attributions du Laboratoire de La Rochelle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Graziella Rigal, responsable du pôle qualité sanitaire, à Madame Laure Espinasse, responsable du pôle biotechnologie, et à Monsieur Jean-Christophe Regal, responsable du pôle technologie des céréales, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Article 5 : Service « Soutien, Investissement et Innovation dans les Filières »

Délégation de signature est donnée à Madame Charlotte Voisine, cheffe du service « Soutien, investissement et innovation dans les filières », pour tous les actes relevant des attributions du service « Soutien, investissement et innovation dans les filières » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- les billets d'aval sans plafond.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Charles Lenoir, adjoint à la cheffe du service « Soutien, investissement et innovation dans les filières », pour tous les actes relevant des attributions du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- les billets d'aval sans plafond.

Délégation de signature est donnée Madame Marie Peltier, cheffe de l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril Espenan, responsable de pôle « Rénovation des vergers arboricoles et cidricoles » à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent Faure, responsable de pôle « Génétique et expérimentation », à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Laude, responsable de pôle « Plans d'investissement » à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Florence Poinssot, cheffe de l'unité « Entreprises et filières », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- les billets d'aval sans plafond.

Délégation de signature est donnée à Madame Vanessa Laugé, cheffe de l'unité « Gestion de crise et apiculture », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine Jacobacci, responsable du pôle « Apiculture », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de son pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie Marchau, responsable du pôle « Gestion de crises », pour tous les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de son pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Aliss Hatmanu, responsable du pôle « Gestion de crises », pour tous les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de son pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Article 6 : Service « Contrôles et normalisation »

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale Demet, cheffe du service « Contrôles et normalisation » pour tous les actes relevant des attributions du service « Contrôles et normalisation » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle Moreau, adjointe de la cheffe du service « Contrôles et normalisation », cheffe de l'unité « Contrôles », pour tous les actes relevant des attributions du service « Contrôles et normalisation » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Maria Gras, adjointe à la cheffe de l'unité « Contrôles », pour les actes relevant des attributions de l'unité et en matière financière, pour :

- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national, dans la limite de 150 000 € ;
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick Jacquet, chef de l'unité « Normalisation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Article 7 :

La présente décision remplace la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2023-03 du 4 avril 2023 modifiée et prend effet à compter du 1^{er} juillet 2023.

La Directrice générale

Christine Avelin